



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS VERBAL N° 20 – REUNION DU 09 JANVIER 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	
Membre coopté :	
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine MM. BAUDOUIN Gilles, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise

Le procès-verbal n°19 du 19 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès – Verbal n°20 – Réunion du 09 Janvier 2025

FORFAITS

Amende de 32 €

- Match n° 30100272 FC Autize (2) – Le Tallud (1) en Futsal D3, Poule A.
➤ Le Tallud 1^{er} forfait.

RESULTAT NON SAISI OU FMI NON UTILISEE

Amende de 25€ au club désigné en gras :

- Match n° 29888609 **Thouars Foot 79** (2) - Beauvoir/Niort (1) en coupe Angélique u15.

ARRETES MUNICIPAUX – WEEK END DU 11/12 JANVIER 2025

Reçu des communes de :

Airvault – Argentonay – Azay le Brûlé - Bessines – Bressuire (et communes associées) – Chanteloup - Chauray – Chiché - Coulon – Courlay - Echiré – La Chapelle St Laurent - La Crèche -Le Vanneau Irleau – Magné – Niort – Pompaire – St Amand/Sèvre – St Gelais - Thénézay.

DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX

- FC Loudun / Fass en u18 F le samedi 11 janvier 2025 à 15h sur le stade de Loudun
- FC Loudun / RCPV en u18 F le samedi 18 janvier 2025 à 15h sur le stade de Loudun
- RC Parthenay Viennay / OL Niort St Liguairé en séniors R2 le vendredi 10 janvier à 20h sur le stade de l'Enjeu.

COURRIERS RECUS

- Du club de **Clazay Bocage** concernant un désidérata pour son équipe de D5 en phase 2. Pris note.
- Du club d'**Amailoux** concernant un désidérata pour son équipe de D5 en phase 2. Pris note.
- Du club de **St Martin les Melle** concernant le week-end du 01/02 février. Pris note.
- Du club de **Buslaurs Thireuil** concernant l'accueil d'une ½ finale de coupe départementale séniors. Pris note.
- Du club de **Brion** concernant des précisions sur la participation des joueurs. Pris note. Réponse faite.
- Du club de **Paizay le Tort** concernant le choix des poules en D5 Niveau 1. Pris note. Réponse faite.

DECLARATIONS TOURNOIS / PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 26 €

- Du club de l'**US St Sauveur** : tournoi u11/u13 + plateau u9 le samedi 26 avril 2025 au stade de St Sauveur.
- Du club du **Pays Néo-Créchois** : regroupement u9 le samedi 17 mai 2025 au stade de La Crèche.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès – Verbal n°20 – Réunion du 09 Janvier 2025



REPORT DU 2^{ème} TOUR DE LA COUPE DES RESERVES



En raison des conditions météorologiques et des nombreux arrêtés municipaux reçus, la commission décide de reporter le 2^{ème} tour de coupe des Réserves au 01/02 février 2025.

Attention, les matches en retard de championnats séniors restent maintenus.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET